

L'ADMR est le 1^{er} réseau français de proximité, réseau où chacun a son rôle et ses responsabilités, composé d'associations loi 1901 du secteur sanitaire et social qui gèrent des services à domicile.

L'association de Cambon-Cunac est membre de la Fédération ADMR du Tam. Elle couvre les communes de Cambon, Cunac et St Juéry pour partie. Elle a été créée le 24 novembre 1974 à l'initiative des habitants pour répondre aux besoins de la population.

Dans le Tam, les 1^{ères} associations ADMR ont été créées à partir de 1946.

A l'ADMR, la notion de proximité est fondamentale et est à la base du projet associatif. Elle permet aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, en apportant un service adapté à leurs besoins.

Dans son mode d'intervention, l'ADMR respecte et favorise l'autonomie de chaque personne aidée et se tient à leur écoute.

L'aide des personnes en difficulté (physiques, psychologiques, sociales...) est une priorité, mais l'ADMR intervient aussi auprès de tout public.

L'activité de l'ADMR est très diversifiée :

Aide à la vie quotidienne :

- le service prestataire pour les personnes âgées, malades ou handicapées, après étude du dossier, ces personnes peuvent bénéficier de prises en charge soit par les organismes de retraite, par le Conseil Général, ou par les organismes de sécurité sociales.
- Le service mandataire, s'adresse aux particuliers employeurs de tous âges, qui souhaitent être accompagnés pour réaliser l'ensemble des démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié.

Aide aux familles :

Les interventions sont multiples, elles peuvent être prises en charge par le Département ou les caisses d'allocations familiales, selon certains critères spécifiques à chaque organisme, en fonction des ressources.

Garde d'enfants à domicile :

Cette intervention vise pour l'essentiel à respecter le rythme de l'enfant, elle permet de faire garder l'enfant même s'il est malade, aller le chercher à l'école ou à la garderie et de le garder jusqu'au retour des parents. Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions d'une aide financière de la CAF ou de la MSA au titre de la PAJE. Les sommes à la charge de la famille sont déductibles des impôts ou donnent droit à un crédit d'impôt.

La téléassistance :

L'installation du système de téléassistance FILIEN proposé par l'ADMR, permet grâce à un simple médaillon ou bracelet montre d'être relié 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au service Filien.

PERMANENCES ADMR

26, place du Mail à CUNAC

- mardi de 13 h 30 à 17 h
- vendredi de 14 h à 17 h

Téléphone 05.63.47.53.30

ou 06.09.27.50.63

Un coup de main, cela peut faire du Bien.

Alors, qu'il s'agisse de ménage, de repassage, de garde d'enfants, de désir de concilier vie familiale et vie professionnelle un soutien extérieur peut parfois s'avérer nécessaire.

Nous vous invitons à contacter notre équipe locale ADMR qui définira avec vous, vos besoins afin de répondre au mieux à votre attente. *Nous sommes à votre service.*